



**PROCES-VERBAL**  
**de la Séance n° 4 du CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016**  
**du jeudi 24 mars 2016**

NOM DU TITULAIRE	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	SUPPLEANT
<b>Présidente</b> Mme LE GOURRIELLEC Sylvie	X			
<b>Administration</b> M. PÉRÉ-SARRAILHE Jérôme M. DECROUX Mikaël	X X			
<b>Représentant de la collectivité de rattachement</b> M. LEMENER Dominique Mme LELONG Françoise	X		X	
<b>Représentant de la Commune siège de l'établissement</b> Mme ROYER Liliane		X		
<b>Représentant de la communauté de communes</b> Mme JUMERT Annie (sans voix délibérative)	X			
<b>Personnalités qualifiées</b> M. JAN Michel Mme KEMP Catherine	X		X	
<b>Représentants des Personnels : Enseignement et d'Education</b> Mme GILLET Maud Mme LAUR Alexandra Mme MIDY Guénaëlle M. BELLANGER Jérémie Mme ALLEGRE Claude Mme CHARLEMAGNE Marie	X X X X			M. COUSIN Grégory
<b>Représentants des Personnels : ATSS</b> Mme JUBIER Carmen M. PALISSE Philippe	X		X	
<b>Représentants des parents d'élèves et des élèves</b> <b>parents d'élèves</b> M. GRIGNON Didier M. CAULIER Franck Mme BRIANNE Nathalie Mme CHAUVIERE Nathalie Mme LANDEMAINE Alexandrine Mme FRESLON-LAUNAY Sandra	X X X X X	X	X	
<b>élèves</b> Mme SIMON Adeline Mme BELHASSEN Emma  Mme LAMBRET Odile (agent comptable)	X X  X			

Destinataires : classeur C.A. - Membres du C.A. - IA ( en 2 ex) - Conseil Général - Préfecture.

Affichages : Salle des Professeurs - Agents



**COLLEGE JULES FERRY**  
10 rue de l'image - 72120 SAINT-CALAIS  
Tél. : 02.43.63.17.17 - Fax : 02.43.63.17.19 - ce.0720051p@ac-nantes.fr

**PROCES-VERBAL**  
**de la Séance n° 4 du CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016**  
**du jeudi 24 mars 2016**

Le quorum étant atteint, Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Principale du collège, Présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 17h05.

Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Présidente du Conseil d'Administration, désigne Monsieur Jérôme PÉRE-SARRAILHE, Gestionnaire comme secrétaire de séance.

La séance est levée à 19h05.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme PÉRE-SARRAILHE

La Présidente de séance,

Sylvie LE GOURRIELLEC





## **1 - Adoption du Procès Verbal du 01 février 2016 :**

Le procès verbal du conseil d'administration du lundi 01 février 2016 est adopté à l'unanimité.

## **2 - Adoption de l'Ordre du Jour :**

L'ordre du jour après modification est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **A - Affaires administratives :**

- Conventions ;
- Information commission de sécurité (CHS) du 25/02/2016 ;
- Information plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

#### **B - Affaires financières :**

- Décision budgétaire modificative (DBM) 2015 pour information ;
- Compte financier ;
- DBM 2016 pour information et vote ;
- Sortie scolaire.

#### **C - Questions diverses :**

- Question de Mme Maud GILLET ;
- Question de M. Mikaël DECRON.



### **3 - Affaires administratives :**

#### **A - Conventions :**

Madame LE GOURRIELLEC donne la parole à Monsieur PÉRE pour la présentation des deux conventions dont la signature sera soumise au vote du Conseil d'administration de ce jour.

Monsieur PÉRE présente la première convention qui concerne le projet de visite de la déchèterie par les élèves du collège le 30 mars 2016 ; il s'agit d'une convention à passer avec le SMIRGEOMES.

Madame GILLET présente le projet pédagogique lié à cette visite.

Madame LE GOURRIELLEC souligne le contexte de développement durable dans lequel s'inscrit cette sortie et précise que ce projet va totalement dans le sens de la réforme du collège déjà engagée.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Autorisation de signer la convention avec le SMIRGEOMES concernant le projet de sortie à la déchèterie.**

**Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention précitée.**

<b>Votes exprimés :</b>	<b>- POUR</b>	<b>:</b>	<b>16</b>
	<b>- CONTRE</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
	<b>- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

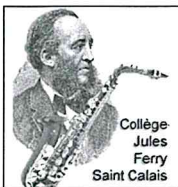
Monsieur PÉRE présente la deuxième convention soumise au vote du Conseil d'administration ce soir. Il s'agit d'une convention d'adhésion au groupement de services pour la rémunération des AED et des AESH (Assistants d'éducation) avec le lycée Douanier Rousseau de Laval.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Autorisation de signer la convention avec le lycée Douanier Rousseau concernant l'adhésion au groupement de services pour la rémunération des AED et des AESH (Assistant d'éducation).**

**Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention précitée.**

<b>Votes exprimés :</b>	<b>- POUR</b>	<b>:</b>	<b>16</b>
	<b>- CONTRE</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
	<b>- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS</b>	<b>:</b>	<b>0</b>



## B - Information commission hygiène et sécurité (CHS) du 25/02/2016 :

Madame LE GOURRIELLEC indique au Conseil d'administration, la tenue d'une commission hygiène et sécurité le 25 février dernier. Cette séance a été mise en place pour expliquer aux usagers et aux personnels du collège Jules Ferry ce qu'était un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté).

Madame LE GOURRIELLEC indique également que lors de cette commission hygiène et sécurité, a été présenté le travail déjà engagé en la matière (choix des zones de confinement, définition des rôles de chacun).

Madame LE GOURRIELLEC précise que plusieurs réunions d'information seront organisées à l'attention des délégués des élèves et des professeurs en vue d'un exercice fin mai.

## 4 - Affaires financières :

### A - Décision budgétaire modificative (DBM) 2015 pour information :

Madame LE GOURRIELLEC donne la parole à M. PÉRÉ pour présenter la décision budgétaire modificative pour information n°8 portant sur l'exercice 2015.

Monsieur PÉRÉ indique qu'il s'agit d'opérations budgétaires de fin d'exercice qui concernent des ressources spécifiques.

### B - Compte financier :

Madame LE GOURRIELLEC donne la parole à Mme LAMBRET pour présenter le compte financier 2015.

Madame LAMBRET rappelle la législation en matière de compte financier : toute exécution budgétaire doit donner lieu en fin d'année civile à un compte-rendu d'exécution devant une assemblée délibérante. Ce compte-rendu s'appelle compte financier pour les EPLE.

Madame LAMBRET détaille les différents points qui seront abordés lors de cette présentation et propose à Monsieur PÉRÉ d'exposer ce qui concerne la gestion matérielle de l'exercice 2015, première partie du Compte financier (cf. rapport joint).

Monsieur PÉRÉ détaille chacun des éléments de la gestion matérielle : service restauration et hébergement, viabilisation, entretien des bâtiments, dépenses pédagogiques courantes, voyages et sorties, citoyenneté, culture et solidarité.

Mme LAMBRET précise, au sujet des prélèvements obligatoires opérés sur les recettes liées à la demi-pension, que l'augmentation du taux de reversement au Département (1.25 point supplémentaire pour 2016) et l'inclusion dans l'assiette de calcul des recettes liées au repas des commensaux devrait mettre à mal ce service ; celui-ci étant équilibré pour 2015 grâce aux recettes liées au repas des commensaux.



M. CAULIER s'interroge au sujet de l'augmentation des coûts d'électricité.  
M. PÉRÉ précise que l'installation de convecteurs électriques dans le foyer des élèves (unique salle occupée du bâtiment A, 1 heure par jour) explique cette augmentation ; ces convecteurs ayant été installés pour éviter d'avoir à chauffer l'ensemble du bâtiment, les radiateurs installés ne disposant pas de têtes thermostatiques.  
Mme GILLET demande où en est le projet de déplacement de ce foyer vers le 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment B anciennement dédié à l'internat (fermé depuis 2013).  
Mme LE GOURRIELLEC indique qu'avant de pouvoir occuper ces locaux, le Département doit donner une affectation nouvelle à ces salles prévues pour des dortoirs.

Mme MIDY interroge M. PÉRÉ sur la nature des dépenses pédagogiques courantes et plus précisément si l'achat de gros matériel était inclus dedans.  
Monsieur PÉRÉ précise que seules les dépenses de fonctionnement courant pédagogiques étaient concernées ; l'achat de gros matériel étant exclu des montants présentés.  
Monsieur PÉRÉ poursuit en indiquant que ces éléments qui concernent les dépenses pédagogiques courantes constituent une nouveauté dans la présentation du compte financier. Aussi, il faudra quelques exercices pour mieux appréhender et comprendre l'évolution de ces dépenses.

Madame LAMBRET reprend la parole et présente la deuxième et la troisième parties du compte financier : l'exécution budgétaire et le rapport d'analyse financière.

A l'issue de cette présentation, Madame LAMBRET indique que le Conseil d'administration va devoir procéder à deux votes : l'un concerne l'adoption avec ou sans réserve du compte financier présenté ; l'autre, l'affectation du résultat proposée.  
Madame LAMBRET précise qu'une adoption avec réserve doit faire l'objet d'une motivation expressément rédigée et annexée à l'acte de délibération du Conseil d'administration.

Madame LE GOURRIELLEC soumet au vote le Compte financier 2015.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Adoption du Compte financier 2015.**

**Le Conseil d'administration adopte sans réserve le Compte financier 2015.**

<b>Votes exprimés</b> :	- POUR	:	16
	- CONTRE	:	0
	- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS	:	0

**OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du résultat du Compte financier 2015.**

**Le Conseil d'administration approuve l'affectation du résultat comme :**

- **Service général : 13 516.36 €**
- **Service restauration et hébergement : - 384.78 €**

<b>Votes exprimés</b> :	- POUR	:	16
	- CONTRE	:	0



- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS : 0

### C - DBM 2016 pour information et vote :

Madame LE GOURRIELLEC donne la parole à Monsieur PÉREÉ pour la présentation des décisions budgétaires modificatives portant sur l'exercice 2016.

Monsieur PÉREÉ présente la décision budgétaire modificative n°1 pour information qui concerne exclusivement des ressources spécifiques.

Monsieur PÉREÉ présente ensuite le projet de décision budgétaire modificative n°2 qui sera soumis au vote du Conseil d'administration ; il s'agit d'un prélèvement sur le fond de roulement pour faire face aux dépenses imprévues.

#### OBJET DE LA DELIBERATION : Décision budgétaire modificative n°2.

**Le Conseil d'administration approuve la décision budgétaire modificative n°2 telle que présentée.**

<b>Votes exprimés :</b>	- POUR	:	16
	- CONTRE	:	0
	- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS	:	0

### D- Sorties scolaires

Madame LE GOURRIELLEC soumet au vote du Conseil d'administration le principe de la sortie scolaire des élèves du collège pour visiter les entreprises locales dans le cadre du projet Parcours avenir.

#### OBJET DE LA DELIBERATION : Sortie scolaire « Parcours Avenir ».

**Le Conseil d'administration autorise la sortie scolaire précitée.**

<b>Votes exprimés :</b>	- POUR	:	16
	- CONTRE	:	0
	- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS	:	0

## 5 - Questions diverses :

### A - Question de Mme Maud GILLET :

Dans le cadre du projet développement durable, et afin de lancer le travail des élèves, Mme GILLET souhaite savoir où en est le projet de restructuration de la cour d'honneur et de revégétalisation de celle-ci.



Mme LELONG, représentante du Conseil Départemental de la Sarthe, ne connaît pas à ce jour l'avancée du dossier. Elle signale qu'elle va se renseigner auprès des services compétents.

### B - Question de M. Mikaël DECRON :

Monsieur DECRON souhaite savoir si les mesures qui avaient été envisagées pour le trajet des élèves qui empruntent les transports scolaires, seront mises en place ?

A savoir :

- La sécurisation du passage piéton devant le collège par un agent de la municipalité ;
- la création d'une "zone 30" devant le collège Jules Ferry ;
- **la pérennisation des dispositions et des mesures déjà mises en place (sécurisation du passage piéton devant le champ de Foire).**

Monsieur DECRON précise qu'il n'y a plus d'agent de la municipalité devant le collège à l'heure de la sortie.

Mme ROYER, représentante de la mairie au CA du collège étant absente, Mme LELONG, également maire adjointe, va se renseigner auprès de Monsieur le Maire.